

"Le réseau doit rester sous contrôle public" : Interview

Autor(en): **Strahm, Rudolf H. / Riva, Klaus**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2006)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



«Le réseau doit rester sous contrôle public»

INTERNET

Surveillant des prix:

www.preisueberwacher.ch

Comparaison des prix de l'électricité:

<http://strompreise.preisueberwacher.ch>

BKW FMB Energie AG: www.bkw.ch

Axpo Holding AG: www.axpo.ch

Alcan: www.alcan.com

«Celui qui possède le réseau haute tension contrôle le marché de l'électricité», met en garde le Surveillant des prix Rudolf H. Strahm dans une interview accordée à *energeia*. D'où sa position: en cas d'ouverture du marché de l'électricité, le réseau haute tension doit rester sous contrôle public et le secteur de l'électricité ne doit être représenté que par une petite minorité au sein de la future Commission de l'électricité qui veillera à la régulation du marché. Ces deux conditions sont nécessaires pour garantir l'indépendance du régulateur.

Rudolf H. Strahm, comment évaluez-vous le niveau des prix de l'électricité en Suisse en comparaison internationale?

Comme nous ne pouvons pas comparer les prix payés par les clients finaux en Suisse et à l'étranger, je ne peux pas répondre à cette question de manière définitive. En revanche, ce que je peux dire, c'est que les tarifs pratiqués en Suisse par les entreprises pour transporter de l'électricité sur leurs réseaux sont trop élevés en comparaison internationale.

Heinz Karrer, CEO d'Axpo, a récemment déclaré dans les médias que le prix de l'électricité avait atteint son prix plancher. Partagez-vous cette opinion?

Le prix de l'électricité se compose de trois éléments: le prix de l'électricité produite p. ex. à partir d'énergies renouvelables ou dans des centrales nucléaires, des tarifs d'acheminement des distributeurs d'électricité ainsi que des taxes de

concession et des impôts versés par les producteurs d'électricité. En ce qui concerne les tarifs d'acheminement, qui représentent 60% du prix facturé aux clients finaux que sont les ménages, je pense qu'il est encore possible de les diminuer. Par contre, je ne crois pas que les prix de production qui se forment sur le marché international de l'électricité continueront à baisser. D'autant plus qu'il existe dans toute l'Europe une pénurie d'électricité qui durera probablement encore un certain temps.

S'agissant des tarifs du transport sur le réseau, vous avez récemment enregistré vos premiers succès: suite à votre intervention, les Forces Motrices Bernoises FMB ont diminué le prix d'acheminement dans leur zone d'approvisionnement.

Oui, nous recevons des plaintes de villes et de communes au sujet des tarifs d'utilisation des réseaux haute et moyenne tension des FMB. Par

conséquent, nous avons examiné les prix et constaté que les contributions élevées demandées pour utiliser le réseau n'étaient effectivement pas justifiées. En négociant avec les FMB, nous avons obtenu que cette entreprise baisse les taxes de transport dans tout le territoire desservi par son réseau de 11,3% en moyenne.

Conformément au droit des cartels, le marché de l'électricité est déjà ouvert pour l'industrie. Pourquoi faut-il néanmoins surveiller les prix de l'électricité?

Une société industrielle ou les services industriels locaux peuvent désormais demander à leur fournisseur d'électricité une offre détaillant les tarifs d'acheminement et les prix de l'électricité. Par exemple, la ville d'Interlaken située dans la zone d'approvisionnement des FMB avait demandé une offre à son

«CELUI QUI POSSÈDE LE RÉSEAU HAUTE TENSION CONTRÔLE LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.»

distributeur habituel d'électricité ainsi qu'à d'autres. Les FMB propriétaires de l'infrastructure du réseau ont usé de leur monopole technique au détriment de leur client. Interlaken a donc fait appel au Surveillant des prix avec le résultat que l'on sait. Même en cas de libéralisation du marché de l'électricité, le réseau est et reste un monopole naturel dont il faut surveiller les prix. Une libéralisation du marché de l'électricité sans régulation des prix en ce qui concerne le réseau engendre presque inéluctablement des hausses de prix. C'est dans la logique d'entreprise des monopoles.

Comment garantissez-vous qu'Interlaken fasse bénéficier la population, l'artisanat et l'industrie du recul des tarifs de l'électricité?

Nous intervenons sur dénonciation d'un possible abus de prix. Concrètement, en cas de plainte d'un client final à Interlaken, nous devrions légalement effectuer un contrôle. Toutefois, Interlaken avait déjà répercuté en 2005 l'allègement des coûts d'acquisition en réduisant ses tarifs. Nous supposons qu'elle le fera aussi cette fois.

Dans le cas de l'usine d'aluminium de Steg, les syndicats s'étaient plaints auprès du Surveillant des prix qu'ils soupçonnaient un abus de prix du fournisseur d'électricité. A la surprise générale, surtout en Valais, vous êtes parvenu à un autre résultat.

La dénonciation auprès du Surveillant des prix était pour ainsi dire un «acte désespéré». Nous avons effectué deux contrôles chez Alcan. En 1993, Alusuisse avait vendu sa centrale de production d'électricité aux Forces motrices valaisannes FMV. Premièrement, nous avons clarifié si un droit d'acheter de l'électricité bon marché pendant un certain temps, p. ex. 20 ou 30 ans, avait été prévu contractuellement lors de la vente. Malheureusement, à mon grand regret, la direction d'Alusuisse et le gouvernement valaisan d'alors, en sa qualité de propriétaire des FMV, n'avaient pas négocié une telle garantie à long terme pour l'approvisionnement électrique de l'usine d'aluminium à Steg. Deuxièmement, nous avons examiné les tarifs du réseau et n'avons constaté aucun abus. C'est pourquoi nous n'étions pas en

mesure d'imposer une réduction des prix au fournisseur d'électricité.

Le parlement est en train de débattre de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité qui doit introduire aussi pour les ménages une ouverture réglementée du marché d'ici 2012. Comment définissez-vous le rôle du futur régulateur dans un marché ouvert de l'électricité?

Il sera déterminant que le secteur de l'électricité ne siège pas ou, le cas échéant, qu'avec une petite minorité, au sein de la Commission de l'électricité prévue pour jouer le rôle de régulateur. Cette Commission doit être indépendante du secteur de l'électricité. Ce n'est qu'ainsi que l'on garantira qu'elle puisse exercer pleinement sa fonction de surveillance du marché de l'électricité.

Les sciences économiques expliquent pourquoi l'autorité de surveillance doit être indépendante du secteur dans le «Capture Theorem»: lorsqu'un régulateur étatique est choisi par le secteur qu'il devrait en fait réguler, les contrôles contrôlent leurs contrôleurs.

La Commission de l'Union européenne propose dans son livre vert publié dernièrement un régulateur UE pour le marché européen de l'électricité. Quelles seront les conséquences pour la Suisse et pour son futur régulateur? Je ne peux pas anticiper le changement de cap au parlement et au Conseil fédéral. La

logique veut que la plaque tournante de l'électricité qu'est la Suisse ne puisse pas organiser son système régulateur de manière totalement indépendante de celui en vigueur dans l'UE. Je suis par conséquent convaincu que la surveillance du marché suisse de l'électricité doit être eurocompatible.

Au niveau international, les fusions de grandes entreprises d'électricité se multiplient. Faut-il aussi s'attendre à de tels processus de concentration avec l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse?

Il existe quelque 900 fournisseurs d'électricité en Suisse. Je prévois un processus de concentration qui augmentera l'efficacité des entreprises concernées, ce qui est également dans l'intérêt des consommateurs. Il n'est pas exclu qu'en Suisse aussi, de grandes entreprises d'électricité fusionnent ou soient reprises par des groupes étrangers. Cependant, quelle que soit l'évolution du marché, il est capital que les pouvoirs publics contrôlent le fonctionnement du réseau haute tension car celui qui possède le réseau haute tension contrôle le marché de l'électricité.

Interview: Klaus Riva

Comparaison des prix de l'électricité

Sur le site du Surveillant des prix relatif aux prix de l'électricité <http://strompreise.preisueberwacher.ch>, le citoyen a la possibilité de comparer les prix de l'électricité selon les régions, les catégories de clients et les entreprises d'électricité. Les prix cantonaux ainsi que la moyenne Suisse correspondante sont entre autres indiqués. Il est également possible de représenter visuellement, à l'aide d'une carte géographique, les prix moyens cantonaux d'une certaine catégorie de clients en comparaison avec les prix moyens suisses.